

REUNION DU 20 MARS 2026

Le vingt mars deux mil vingt-six à vingt heures les membres du Conseil Municipal de LESSY se sont réunis en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 mars 2026, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents :

Marc BIAGIOLI
Florence BLETTERER
Grégory CACCIATORE
Yves CLARIS
Laurent COSTANTINI
Nathalie DAMIEN
Jean-Louis DA PAZ
Thomas HAGEN
Emmanuelle KLEIN
Benjamin PASQUET
Aurélie PIOTROIS
Georges REMY
Sylviane RESTELLI
Pascal SCHWAN
Delphine SPITZ

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil est composé de 15 membres.

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Louis DA PAZ, le plus âgé des membres du conseil.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Delphine SPITZ

ORDRE DU JOUR

- 1 - Election du maire
- 2 - Création des postes d'adjoints
- 3 - Élections des adjoints

1 - ELECTION DU MAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L.2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Delphine SPITZ pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au Président de séance, en l'occurrence le doyen, de procéder à l'appel nominal.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel à candidatures, M. Pascal SCHWAN et M. Marc BIAGIOLI se portent candidats au poste de maire.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom remet son bulletin de vote fermé, sur papier blanc.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

M. Marc BIAGIOLI ayant obtenu la majorité (12 voix) est proclamé Maire

2 – CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Le maire a invité le conseil à procéder à la création de 3 (trois) postes d'adjoints au maire.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix pour,

Décide la création de 3 postes d'adjoints.

3 – ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints avait été déposée (M. Laurent COSTANTINI, Mme Florence BLETTERER, M. Thomas HAGEN)

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom remet son bulletin de vote fermé, sur papier blanc.

Après le dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15

Nombre de blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

La liste 1 (M. Laurent COSTANTINI, Mme Florence BLETTERER, M. Thomas HAGEN) a obtenu 12 voix.

La liste 1 ayant obtenu la majorité est proclamée élue.

4 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL :

Lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

.

